

Politique mondiale de Getinge

Politique mondiale en matière de propriété intellectuelle

Propriétaire du document	Anna Romberg
Version	v2
Adopté par le Conseil d'administration	26 avril 2023

1. Résumé

Cette politique mondiale définit les attentes en matière de protection, de promotion et de valorisation de la propriété intellectuelle de Getinge, y compris, mais sans s'y limiter, les innovations, les technologies, le savoir-faire et les secrets commerciaux. Elle indique également comment nous devons agir pour respecter la propriété intellectuelle d'autrui.

2. Définitions

Dans la présente politique globale, les termes suivants ont la signification suivante :

Propriété intellectuelle (PI)	Les biens incorporels qui sont le résultat de créations de l'esprit, comme par exemple les inventions (brevetables ou non), le savoir-faire, y compris les secrets commerciaux, les brevets, les droits d'auteur, les droits sur les dessins et modèles, les marques et les droits similaires, qu'ils soient enregistrés ou non, ainsi que les droits de les faire respecter.
Équipe de droit de la propriété intellectuelle et de droit numérique	La fonction d'assistance globale de Getinge pour les questions de propriété intellectuelle est composée d'ingénieurs et d'avocats spécialisés dans les brevets, disposant d'un bagage technique et d'une expertise variés, de juristes et de parajuristes.
Getinge IP	Tous les droits de propriété intellectuelle de Getinge (tels que définis ci-dessus).

3. Champ d'application et objectif

Cette politique mondiale est valable pour toutes les sociétés Getinge, ses filiales et ses opérations conjointes (conjointement "Getinge") et s'applique à tous nos employés et directeurs, ainsi qu'aux consultants et au personnel d'agence qui travaillent dans les locaux de Getinge ou sous la direction de Getinge (tous désignés dans cette politique mondiale par le terme "employés").

Les principaux objectifs de cette politique mondiale sont les suivants

- Protéger les principales innovations, inventions, technologies et savoir-faire de Getinge, y compris les secrets commerciaux, les droits d'auteur et toute autre propriété intellectuelle de Getinge.
- Veiller à ce que Getinge respecte la propriété intellectuelle d'autrui
- Garantir la liberté de Getinge d'opérer, de fabriquer, de promouvoir, de vendre et de distribuer les produits et services de Getinge sans restrictions.
- Éviter les situations susceptibles d'entraîner des problèmes juridiques ou de nuire à la réputation de Getinge.

4. Principes

4.1 Engagement et attentes

Les droits de propriété intellectuelle de Getinge sont des actifs de grande valeur. Toutefois, cette valeur peut être perdue ou compromise en cas d'utilisation abusive ou de divulgation inappropriée.

Tous les employés doivent prendre les mesures appropriées pour protéger et sauvegarder la propriété intellectuelle de Getinge et respecter et suivre les objectifs principaux de cette politique mondiale à tout moment.

Getinge s'engage à respecter la propriété intellectuelle d'autrui et à prendre des mesures pour défendre sa propriété intellectuelle si nécessaire.

Nous attendons de tous les employés :

- protéger soigneusement les secrets commerciaux, les inventions ou les conceptions de Getinge et ne pas les publier ou les divulguer à moins d'y être spécifiquement autorisé,
- respectent et n'utilisent pas de matériel protégé par la propriété intellectuelle appartenant à d'autres personnes sans l'approbation et l'autorisation d'un tiers,
- traiter correctement toute information confidentielle et/ou IP à laquelle vous avez accès, la protéger contre toute divulgation inappropriée et ne l'utiliser que de manière autorisée. Si les informations appartiennent à un tiers, il convient de respecter les accords conclus avec ce tiers, notamment en ce qui concerne l'utilisation ou la divulgation des informations, et
- signaler toute utilisation non autorisée suspectée ou alléguée de la propriété intellectuelle de Getinge ou d'un tiers à l'équipe IP & Digital Law.

4.2 Gestion de l'IP

Chaque entreprise de Getinge est responsable de la protection de ses propres innovations, technologies, savoir-faire, y compris les secrets commerciaux et autres PI et de garantir la liberté de Getinge d'opérer, de fabriquer, de promouvoir, de vendre et de distribuer les produits et services de Getinge, y compris ces innovations et technologies, sans restrictions, et doit travailler en étroite collaboration avec l'équipe IP & Digital Law pour gérer et protéger sa PI.

Tous les employés de Getinge doivent consulter l'équipe IP & Digital Law et coopérer avec elle en ce qui concerne les activités susceptibles d'affecter la PI de Getinge, y compris les activités liées à la création, au développement, à l'approvisionnement, à la maintenance, à la validité, à la propriété, au transfert de la PI de Getinge, à l'application et à tout litige avec des tiers lié à la PI de Getinge. Les décisions relatives à la propriété intellectuelle prises par une entreprise de Getinge peuvent avoir un impact sur une autre entreprise de Getinge. Par conséquent, chaque entreprise de Getinge doit soigneusement consulter l'équipe IP & Digital Law et coopérer avec elle avant de mettre en œuvre toute décision relative à la propriété intellectuelle que l'entreprise aurait prise indépendamment de l'équipe IP & Digital Law.

De temps à autre, l'équipe IP & Digital Law peut nommer et travailler avec des conseillers juridiques externes (" OLC ") pour répondre aux besoins de Getinge en matière de propriété intellectuelle. Seule l'équipe IP & Digital Law peut sélectionner, engager, autoriser et gérer OLC pour les questions de propriété intellectuelle.

Tous les services de ressources humaines de Getinge doivent coopérer pleinement avec l'équipe de propriété intellectuelle et de droit numérique en ce qui concerne les employés, les consultants et la direction, afin de s'assurer que des sujets de propriété intellectuelle suffisants sont abordés dans leurs accords respectifs qui décrivent leur relation avec Getinge. Dans la mesure permise par les règles et les lois locales, tous ces accords doivent garantir que les personnes concernées (i) transmettent effectivement à Getinge les droits de propriété de la PI développée pendant leur emploi chez Getinge tout en respectant les exigences locales en matière de rémunération des employés, (ii) coopèrent avec Getinge (y compris, par exemple, l'exécution de tous les documents nécessaires) afin que Getinge puisse perfectionner son droit et son titre de propriété sur ces droits de PI, (iii) sont empêchées d'intégrer des informations confidentielles d'un employeur précédent dans tout travail effectué ou toute PI créée pendant leur emploi chez Getinge, (v) coopérer avec Getinge après la fin de l'emploi pour aider Getinge à perfectionner les droits de PI qui ont été conçus ou créés chez Getinge, et (vi) au moment de quitter Getinge, retourner et détruire tout le produit du travail créé ou acquis chez Getinge, ainsi que tout matériel confidentiel et exclusif de Getinge.

4.3 Portefeuilles de PI de Getinge

Le dépôt, la poursuite, le maintien, le marquage et la gestion du portefeuille de la propriété intellectuelle de Getinge sont gérés par l'équipe de la propriété intellectuelle et du droit numérique et sont soumis aux directives et instructions pertinentes en matière de propriété intellectuelle. Chaque unité commerciale de Getinge interagit étroitement et régulièrement avec l'équipe IP & Digital Law et participe aux réunions périodiques de gestion de la propriété intellectuelle afin de travailler de manière stratégique et proactive avec la propriété intellectuelle et d'examiner, d'évaluer et de mettre à jour les portefeuilles de propriété intellectuelle de Getinge.

4.4 Transactions et coopérations impliquant la propriété intellectuelle

Les employés de Getinge doivent consulter l'équipe IP & Digital Law concernant les transactions et les coopérations qui (i) affectent matériellement la PI de Getinge, (ii) impliquent le développement ou l'acquisition de la PI liée aux produits, services ou activités de Getinge, (iii) sont pertinentes pour la licence ou le transfert de la PI de Getinge ou de la PI de tiers, (iv) exposent Getinge à des responsabilités et des dommages liés à la PI, et/ou (v) sont liées à un litige en matière de PI.

L'équipe chargée de la propriété intellectuelle et du droit numérique examine et approuve les conditions relatives à la propriété intellectuelle et participe, le cas échéant, aux négociations contractuelles avant la finalisation de toute transaction et/ou coopération et de tout accord.

4.5 Communications externes concernant Getinge IP

Les employés de Getinge doivent consulter l'équipe IP & Digital Law pour toute communication destinée à des publics externes ou à des tiers qui mentionne ou fait référence à la propriété intellectuelle de Getinge. L'équipe IP & Digital Law examine et approuve le libellé de cette communication. Les employés de Getinge doivent également travailler avec l'équipe IP & Digital Law pour s'assurer que le marquage IP des produits Getinge et de leur emballage est conforme aux directives IP de Getinge.

4.6 Application des droits de propriété intellectuelle et litiges

Getinge fera valoir ses droits de propriété intellectuelle pour protéger ses intérêts commerciaux légitimes si elle le juge approprié. Toute opposition à la PI ou autre action administrative, tout litige, toute demande de licence, toute action d'exécution et tout contentieux lié à la PI de Getinge ou à la PI d'un tiers doit être traité avec un soin particulier et être dirigé à tout moment par l'équipe de la PI et de la loi sur le numérique. Aucune procédure de ce type ne sera engagée sans l'intervention de l'équipe chargée de la propriété intellectuelle et du droit numérique. L'équipe chargée de la propriété intellectuelle et du droit numérique doit être immédiatement informée de tout litige en matière de propriété intellectuelle, y compris, mais sans s'y limiter, la réception d'une lettre de cessation et d'abstention, d'une plainte pour contrefaçon, d'une opposition, d'une appropriation illicite ou d'une utilisation abusive, et doit prendre l'initiative dans ce domaine. Toute correspondance avec l'équipe IP & Digital Law liée à un litige en matière de propriété intellectuelle est privilégiée et confidentielle et doit être strictement traitée comme telle par les employés de Getinge. La correspondance avec des tiers qui ne sont pas Getinge OLC dans le cadre d'un litige en matière de PI doit être examinée et approuvée à l'avance par l'équipe chargée de la PI et du droit numérique.

4.7 IP d'autrui

Getinge s'engage à respecter la propriété intellectuelle d'autrui. Les employés de Getinge doivent prendre des mesures raisonnables pour éviter d'enfreindre les droits de propriété intellectuelle de tiers. En consultation avec l'équipe IP & Digital Law, les équipes de R&D, de développement de produits et de marketing doivent documenter et intégrer dans leurs protocoles internes (par exemple, leur directive de développement de produits) des mesures appropriées pour garantir la liberté de Getinge d'opérer, de fabriquer, de promouvoir, de vendre et de distribuer ses produits et services sans restrictions et d'éviter les situations qui pourraient conduire à des problèmes juridiques défavorables ou à une atteinte à la réputation de Getinge.

5. Rôles et responsabilités

Chaque employé de Getinge est responsable de la lecture, de la compréhension et du respect de cette politique mondiale. Les responsables de Getinge doivent s'assurer que chaque membre de l'équipe a accès à cette politique globale et à toutes les directives et instructions connexes de Getinge. Il incombe également aux dirigeants de veiller à ce que des mesures et des contrôles adéquats soient mis en place pour se conformer à la présente politique mondiale.

Les violations de cette politique globale peuvent donner lieu à des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement.

6. Infractions à la politique globale - Exprimez-vous

N'hésitez pas à faire part de vos préoccupations. Tout employé de Getinge qui soupçonne des violations de cette politique mondiale est tenu de s'exprimer et de soulever le problème auprès de son supérieur hiérarchique, du service des ressources humaines, du bureau d'éthique et de conformité ou d'utiliser la ligne d'assistance téléphonique de Getinge. La ligne Speak-Up est disponible sur les pages web internes et externes de Getinge. Chez Getinge, nous n'acceptons aucune forme de représailles à l'encontre d'une personne qui s'exprime, fait part de ses préoccupations ou de ses opinions.

Voir aussi : Speak Up et Non Retaliation Instruction (instruction sur l'absence de représailles).

7. Orientation et assistance

Si vous avez des questions sur cette politique globale ou si vous n'êtes pas sûr des règles applicables, veuillez contacter l'équipe IP & Digital Law.

Liens utiles :

- Directive sur les brevets de Getinge
- Getinge Trade Secret Directie
- Directive Getinge sur le droit d'auteur
- Directive sur la marque Getinge